

**PROCÈS-VERBAL DE LA 122^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 6 JUIN 2018 À 18 H, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

Présences	:	Adel Omar Dahmane, Johane Gauthier, Paul-Antoine Jetté, Alain Lamarre, Marie-Ève Paquin, Dannik Perreault-Forget, Isabelle Proulx, Patricia Rivest et Hélène Sylvain et Francine Tellier
Absences confirmées	:	Sylvain Goyette Véronique Lefrançois, Paul-André Lapointe, Stéphane Mercier et Olivier Provost-Vanier
Invités	:	Marcel Côté, Dominic Leblanc, Esther Fournier, Jonathan Redmond, Sébastien Piché et Jean-Luc Trussart
Présidence d'assemblée	:	Patricia Rivest
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

122.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h.

122.2 Adoption de l'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

CECL060618-01

Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par madame Hélène Sylvain, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Projet d'ordre du jour

- 122.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 122.2 Adoption de l'ordre du jour
- 122.3 Adoption du procès-verbal de la 121^e assemblée régulière tenue le mercredi 18 avril 2018
- 122.4 Suite du procès-verbal
- 122.5 Parole à l'assemblée
- 122.6 Budgets de fonctionnement 2018-2019
Invités : Marcel Côté, directeur général et Esther Fournier, Direction des ressources financières et de la formation continue

- 122.6.1 Adoption du budget 2018-2019 du collège constituant de L'Assomption
- 122.6.2 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption du budget 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière

- 122.7 Avis à formuler pour le conseil d'administration concernant les modifications apportées à la Politique de recherche du Cégep régional de Lanaudière ainsi qu'à la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche
Invité : Dominic Leblanc, conseiller pédagogique et responsable régional de la recherche

- 122.8 Adoption du cahier de programme de Techniques d'intégration multimédia (582.A1)
*Invités : Sébastien Piché, directeur adjoint, et Jean-Luc Trussart, conseiller pédagogique, Service des programmes techniques et du développement pédagogique
Jonathan Redmond, enseignant en informatique et en Techniques d'intégration multimédia*

- 122.9 Adoption du bilan d'implantation du programme Techniques d'orthèses visuelles
Invités : Sébastien Piché et Jean-Luc Trussart

- 122.10 Présentation du bilan du plan de travail 2017-2018 du Conseil de la réussite
Invité : Sébastien Piché

- 122.11 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

- 122.12 Présentation du bilan du plan de travail 2017-2018 du conseil d'établissement

- 122.13 Présentation du calendrier des réunions du conseil d'établissement pour l'année 2018-2019

- 122.14 Rapport de la direction

- 122.15 Autres points

- 122.16 Information
 - 122.16.1 Demandes d'admission – Automne 2018
 - 122.16.2 Association des parents du CRLA

- 122.17 Prochaine assemblée : le mercredi 19 septembre 2018

- 122.18 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

122.3 Adoption du procès-verbal de la 121^e assemblée régulière tenue le mercredi 18 avril 2018

Les membres ont reçu le procès-verbal de la 121^e assemblée régulière tenue le mercredi 18 avril 2018.

CECL060618-02

Sur une proposition de madame Johane Gauthier, dûment appuyée par monsieur Paul-Antoine Jetté, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 121^e assemblée régulière tenue le mercredi 18 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

122.4 Suite du procès-verbal

En suivi du procès-verbal de la dernière assemblée, monsieur Alain Lamarre indique que les demandes de corrections ont été faites et que le procès-verbal est sur le site Internet du Cégep.

En ce qui a trait aux commentaires émis lors de la présentation de la Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études, il mentionne que les préoccupations du conseil d'établissement ont été transmises et traitées lors de l'adoption de ladite politique par le conseil d'administration.

En ce qui a trait au questionnement relatif au départage des filles et des garçons dans la présentation des données relatives à l'émission de diplôme, monsieur Lamarre souligne que celles-ci peuvent notamment être aidantes pour le recrutement et pour les mesures de soutien en vue de l'aide à la réussite.

Finalement, il précise les particularités relatives au processus de la recommandation du conseil d'établissement pour l'émission des diplômes.

122.5 Parole à l'assemblée

Sans objet.

122.6 Budget 2018-2019

Invités : Marcel Côté, directeur général et Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue.

Monsieur Marcel Côté et madame Esther Fournier présentent aux membres le nouveau modèle budgétaire.

Monsieur Côté explique que le Cégep régional de Lanaudière (CRL) est rendu à maturité et que les trois collèges constituants sont pratiquement équivalents à l'égard de leur clientèle étudiante. Le modèle de financement utilisé présentement est obsolète et ne correspond plus à la réalité du CRL. De plus, il indique qu'en vertu de l'article 42 de la Loi sur les collèges d'enseignement général

et professionnel, le CRL est considéré comme un seul cégep et a comme obligation de présenter ses résultats financiers en ce sens. Le modèle présenté est conforme à celui des cégeps réguliers et aux établissements d'enseignement supérieur.

On explique la nouvelle façon de répartir les budgets entre les collèges constituants et les services du siège social, et ce, en fonction des besoins exprimés par les directions. On ajoute que cette nouvelle façon de faire avantage grandement le collège constituant de L'Assomption. Les membres sont informés que des incitatifs financiers en lien avec la bonne gestion administrative seront définis en CRPC et permettraient aux collèges de conserver une part de leurs surplus selon des paramètres préétablis. Les surplus ou déficits seront dorénavant pris en charge globalement par le CRL.

Les soldes de fonds accumulés jusqu'en 2018 demeureront à chacun des collèges et permettront la création de réserves pour les collèges en plus de permettre la transition nécessaire vers le nouveau modèle. Les incitatifs financiers seront attribués à compter du budget 2019-2020 en tenant compte des résultats financiers de l'année 2018-2019. Le cas échéant, le surplus sera réservé pour combler un éventuel déficit d'opération et pour réaliser des projets d'envergure (par exemple pour des résidences, pour un agrandissement, etc.). Ces décisions seront entérinées par le conseil d'administration du CRL.

En ce qui a trait aux suivis et à l'évolution budgétaires, les ajouts sont clairement identifiés et les écarts sont expliqués. Des comparaisons seront également effectuées avec des cégeps de même taille.

Ce nouveau modèle nous permettra de rendre compte au ministère comme tout autre cégep. Il simplifie l'adoption du budget du collège constituant de L'Assomption ainsi que l'avis à formuler au conseil d'administration pour le budget du CRL. Madame Fournier mentionne que les auteurs qui avaient conçu le modèle budgétaire actuel du CRL avaient formulé une mise en garde sur les limites du modèle et le nécessaire besoin d'actualiser le modèle selon l'évolution du CRL.

Finalement, ledit modèle a été discuté en Comité régional de planification et de coordination (CRPC) et a fait consensus.

Les membres questionnent comment l'article 42 de la Loi est appliqué et répond à ce nouveau modèle et comment on concile celui-ci avec le 2^e paragraphe de l'article 60 de la même Loi.

Extrait de l'article 42 : Le collège régional a pour mission d'organiser l'enseignement général et professionnel de niveau collégial dispensé par ses collèges constituants, en favorisant, entre eux, la collaboration ainsi que la complémentarité de leurs activités.

Dans la poursuite de cette mission, le collège régional doit :

c) répartir entre ses collèges constituants les ressources humaines ainsi que les ressources matérielles et financières du collège régional, déduction faite des ressources que le collège régional détermine pour ses besoins.

Extrait de l'article 60 : Le conseil d'établissement adopte les prévisions budgétaires annuelles du collège constituant et les soumet à l'approbation du collège régional. Le conseil d'établissement transmet au collège régional toute autre prévision budgétaire que ce dernier requiert.

Les prévisions budgétaires maintiennent l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au collège constituant par le collège régional et les revenus qui lui sont propres.

Monsieur Côté mentionne que le nouveau modèle budgétaire respecte la Loi.

Les membres se disent préoccupés par la centralisation des budgets qui diminue grandement la transparence à cet égard. Certains membres se souviennent que le collège constituant de L'Assomption avait dû jadis éponger un déficit généré par le collège constituant de Joliette. Ils se disent également inquiets sur la façon dont seront répartis les surplus et du fait qu'il n'y aura pas de distinction pour les déficits.

Les membres questionnent également le fait que certains gestionnaires pourraient amener à une mauvaise administration budgétaire qui pourrait avoir des incidences sur les autres collèges et services.

Monsieur Côté insiste sur le fait que le conseil d'administration décide des orientations budgétaires et du budget du CRL. Par contre, le conseil d'établissement adopte le budget annuel qui lui est imparti et le soumet à l'approbation du CRL. Il donne un avis sur le budget du CRL. De plus, il rappelle que le CRPC agit comme tout autre comité de direction de cégep et qu'il est de sa responsabilité de veiller à la distribution juste et équitable des ressources selon les activités et les besoins des différents services du cégep. Dans ce contexte, il s'assure de ne pas fragiliser un collège ou une direction de services dans l'accomplissement de sa mission en lui accordant les ressources nécessaires.

Madame Fournier rappelle également qu'il sera toujours possible d'effectuer des ajustements lors de la révision budgétaire toujours réalisée à la mi-année.

Les membres indiquent que les documents reçus ne reflètent pas nécessairement les demandes effectuées lors de la dernière assemblée, notamment pour l'explication des écarts. Madame Fournier précise que les pourcentages inscrits sont d'excellents indicateurs.

À la page 13 du document transmis pour cette présentation, il est inscrit que le CRPC se dotera d'indicateurs pour s'assurer de l'équité entre les collèges constituants et les services. Les membres demandent quels sont ces indicateurs. Madame Fournier explique les ajouts et les explications des écarts, et souligne qu'il reste à réaliser la comparaison avec d'autres cégeps comme le nôtre.

Les membres signalent qu'auparavant ils pouvaient isoler les coûts du siège social. Monsieur Côté porte à l'attention de tous que ces coûts font partie des frais que doivent assumer tous les cégeps. Il ne faut surtout pas que la présentation des budgets et des résultats financiers devienne de la micro comptabilité.

Monsieur Alain Lamarre indique qu'avec ce nouveau modèle, il souhaite s'assurer que le collège constituant de L'Assomption ait les ressources nécessaires pour accomplir sa mission tant au niveau de la vie pédagogique et de la vie étudiante qu'au niveau administratif. Le CRL a tout intérêt à avoir trois collèges constituants en bonne santé financière étant donné les impacts directs sur le CRL, s'il en est autrement. Avec cette nouvelle façon de faire, les directions de services auront la latitude nécessaire de voir au bon fonctionnement des collèges. Il se dit pleinement confiant que ce modèle nous permettra de disposer des outils nécessaires pour réaliser notre mission. Madame Rivest mentionne qu'elle avait également des préoccupations quant à la perte d'autonomie des collèges avec ce modèle et du droit de regard sur les budgets, mais que suite à la présentation au conseil d'administration, elle est convaincue que ledit modèle servira mieux les collèges et le siège social.

Un questionnement est soulevé à savoir si les droits de toute nature étaient versés au collège. Madame Fournier précise que ceux-ci feront partie des revenus globaux du CRL.

Considérant plusieurs autres questionnements soulevés, les membres décrètent à l'unanimité le huis clos.

Aux termes des discussions à huis clos, les membres du conseil d'établissement s'entendent sur les résolutions suivantes :

Considérant l'ouverture du conseil d'établissement au développement de moyens de collaboration entre les collèges pour faire face à des enjeux budgétaires ;

Considérant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, dont particulièrement les articles 48 à 65 ;

Considérant le peu de temps accordé pour une analyse approfondie de la proposition de réorientation de la présentation budgétaire ;

Considérant le désir des membres du Conseil d'établissement d'avoir une analyse comparative du budget selon la présentation habituelle et la nouvelle proposition ;

Considérant qu'il apparaît aux membres du Conseil qu'une présentation d'un budget de fonctionnement d'un collège constituant doit comporter une section des revenus et une section des dépenses ;

Considérant les précisions à apporter sur les mécanismes prévus par le CRPC visant à assurer une répartition équitable des ressources ainsi que sur les mécanismes d'incitatifs financiers.

CECL060618-03

Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin, il est résolu de :

- rejeter le budget de fonctionnement 2018-2019 du collège constituant de L'Assomption ;
- donner un avis défavorable au conseil d'administration pour l'adoption du budget de fonctionnement 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

CECL060618-04

Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jeté, dûment appuyée par madame Hélène Sylvain, il est résolu d'adopter un budget provisoire de fonctionnement pour le collège constituant de L'Assomption pour les mois de juillet, août et septembre 2018 équivalant à 3/12 du budget 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Marcel Côté fera rapport des discussions au conseil d'administration et transmettra ces résolutions.

122.7 Avis à formuler pour le conseil d'administration concernant les modifications apportées à la Politique de recherche du Cégep régional de Lanaudière ainsi qu'à la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche

Invité : Dominic Leblanc, conseiller pédagogique et responsable régional de la recherche

Afin de se conformer aux exigences des grands organismes subventionnaires et être admissible à des subventions de recherche, le Cégep régional de Lanaudière a adopté, entre 2008 et 2009, différentes politiques relatives à la recherche : la Politique de la recherche, la Politique sur la conduite responsable de la recherche, la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains, la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche et la Politique sur la propriété intellectuelle en matière de recherche.

Différents facteurs font en sorte que ces politiques doivent être révisées. Parmi ceux-ci, il est possible de mentionner les changements survenus dans la structure administrative du Cégep, dont celles relatives aux responsabilités du dossier de la recherche. L'ajout ou le retrait de politiques internes et externes qui ont un impact sur la recherche est aussi un élément justifiant ces révisions. Il est aussi possible de mentionner les modifications apportées par les grands organismes subventionnaires et les organismes réglementaires à leurs politiques.

En 2017-2018, le comité régional de la recherche a procédé à une révision de la Politique de la recherche et de la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche. Les changements apportés sont mineurs et consistent essentiellement à uniformiser les politiques, à mettre à jour le partage des responsabilités en fonction des différents changements administratifs qui sont survenus, à retirer certaines références à des documents et politiques qui n'existent plus, à mettre à jour certaines références, à préciser certains articles et à ajouter quelques principes directeurs, objectifs et visés.

Monsieur Dominic Leblanc passe en revue les modifications proposées. Il fait part aux membres de la composition du comité régional de la recherche et précise que ces modifications ont été faites à la demande du comité.

Il profite de l'occasion pour informer l'assemblée que le 25 octobre prochain se tiendra un colloque sur la recherche dans le cadre des 20 ans du Cégep régional de Lanaudière.

Attendu l'obligation du Cégep régional de Lanaudière de se doter de politiques relatives à la recherche à jour et conformes aux exigences des organismes subventionnaires et réglementaires et les modifications apportées par ceux-ci à leurs politiques ;

Attendu les modifications survenues dans la structure administrative du Cégep régional de Lanaudière, dont celles relatives à la responsabilité du dossier de la recherche ;

Attendu l'ajout et le retrait de politiques internes et externes ayant un impact sur la recherche au Cégep régional de Lanaudière ;

Attendu les révisions suggérées par le comité régional de la recherche ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du collège de L'Assomption ;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL060618-05

Sur une proposition de monsieur Dannik Perreault-Forget, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin, il est résolu de donner un avis favorable aux versions modifiées de la Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière et de la Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche.

Adoptée à l'unanimité.

122.8 Adoption du cahier de programme du nouveau programme Techniques d'intégration multimédia (582.A1)

Invités : Sébastien Piché, directeur adjoint, Jean-Luc Trussart, conseiller pédagogique, Service des programmes techniques et du développement pédagogique et Jonathan Redmond, enseignant en informatique et en Techniques d'intégration multimédia

Le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) a reçu, le 13 avril 2017, l'autorisation permanente d'offrir le programme 582.A1 - *Techniques d'intégration multimédia*. Ce programme sera offert à partir de l'automne 2019 et une cohorte maximale de 25 étudiants est prévue. Le programme *Techniques d'intégration multimédia* vise à former des personnes aptes à exercer la profession de technicienne ou technicien en intégration multimédia. Le travail de ces personnes consiste essentiellement à assembler les éléments de contenu et à programmer l'interactivité des applications multimédias en ligne et sur support. Elles interviennent tout le long du processus de production de telles applications soit, de l'étape d'analyse du projet en termes de faisabilité à celle du contrôle de la qualité.

Conformément à sa politique institutionnelle de gestion des programmes d'études, le CRLA a mis sur pied un comité de programme provisoire ainsi qu'une équipe d'élaboration afin d'établir les activités pédagogiques du programme, incluant une grille de cours, et de planifier l'implantation technique du programme. L'équipe d'élaboration a notamment mené des entrevues auprès d'acteurs de l'industrie, produit une analyse de l'offre de formation des autres collèges et des

passerelles existantes et effectué une évaluation des ressources nécessaires. Ces travaux ont permis la rédaction d'un cahier programme.

Le cahier programme présente le profil de sortie visé, le logigramme des compétences du programme, la grille de cours et la description des cours de la formation spécifique ainsi que l'épreuve synthèse de programme.

Monsieur Jean-Luc Trussart fait part des travaux qui ont mené à l'élaboration de la grille proposée. Monsieur Jonathan Redmond explique les recherches qui ont été réalisées à l'égard des pratiques des autres cégeps dans ce programme et des grilles proposées.

La grille présentée correspond à un profil qui permettra de former des techniciens plus polyvalents et qui répondent aux besoins des petites entreprises. De plus, celle-ci respecte davantage le devis ministériel.

Le ministère a demandé de limiter la cohorte à 25 étudiants, mais le CRLA aura une marge de manœuvre pour l'admission à l'hiver, qui sera réservée, pour le moment, aux étudiants de la passerelle DEP/DEC.

Les membres apprécient la qualité de la réflexion, mais également d'avoir un cahier pour ce nouveau programme.

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière a reçu l'autorisation permanente d'offrir le programme de Techniques d'intégration multimédia à partir de l'automne 2019 ;

Attendu qu'un comité de programme provisoire ainsi qu'une équipe d'élaboration du programme ont été mis sur pied ;

Attendu qu'une analyse rigoureuse de la fonction de travail et des besoins de formation a été effectuée ;

Attendu que l'équipe d'élaboration a produit un cahier programme, incluant la grille de cours, et que celui-ci a été adopté par le comité de programme provisoire ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 15 mai 2018 ;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL060618-06

Sur une proposition de madame Isabelle Proulx, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin, il est résolu d'adopter le cahier du programme de Techniques d'intégration multimédia (582.A1).

Adoptée à l'unanimité.

122.9 Adoption du bilan d'implantation du programme Techniques d'orthèses visuelles

Invité : Sébastien Piché et Jean-Luc Trussart

Le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) a la responsabilité d'évaluer ses programmes de formation dans un objectif d'amélioration continue, et ce, en conformité avec la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGeP). Conformément à son plan de travail, le comité de programme de Techniques d'orthèses visuelles s'est engagé dans un bilan d'implantation du programme visant à poser un diagnostic sur l'implantation du programme d'études à l'aide des données du Système d'information sur les programmes (SIP). Sont ainsi abordées la cohérence du programme d'études, la réussite des étudiants ainsi que l'adéquation des ressources humaines, financières et matérielles.

La production d'un bilan d'implantation est réalisée au terme de la diplomation d'une première cohorte d'étudiantes et d'étudiants. La première cohorte ayant débuté à l'automne 2014, un bilan d'implantation a donc été produit en 2017-2018 afin de donner un portrait juste de la mise en œuvre du programme de Techniques d'orthèses visuelles.

Tel que le précise le bilan, le programme a vécu une implantation réussie. En particulier, les taux de réussite à la première session, de réinscription et de diplomation sont satisfaisants. Le programme bénéficie des ressources nécessaires à son bon fonctionnement et les étudiantes et les étudiants sont généralement satisfaits de la formation reçue. Le bilan soulève tout de même certains enjeux qui devront retenir l'attention de tous les acteurs impliqués, notamment quant à certaines répétitions entre les cours, l'arrimage entre les formations spécifiques et contributives ainsi que la mise en œuvre de certaines compétences du programme.

Monsieur Sébastien Piché fait part de certaines recommandations. Il précise que la rentabilité de la clinique ne fait pas partie de cette évaluation étant donné que le volet commercialisation de celle-ci n'est pas inclus dans les activités d'apprentissage du programme. Il ajoute que le département souhaite mener une réflexion avant de procéder à la modification de leur grille de programme, s'il y a lieu.

Finalement, monsieur Piché profite de l'occasion pour souligner la reconnaissance par ses pairs de la coordonnatrice du département, madame Manon Fontaine, lors du banquet de l'AQPC qui se tiendra le lendemain.

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière offre le programme Techniques d'orthèses visuelles 160.A0 depuis l'automne 2014 ;

Attendu que la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études prévoit, à l'article 5.3.1, un bilan d'implantation des programmes d'études ;

Attendu que plusieurs collectes de données rigoureuses ont été effectuées et permettent de tracer un bilan objectif des activités liées au programme de Techniques d'orthèses visuelles ;

Attendu qu'une équipe d'évaluation, relevant du comité de programme, a été mise sur pied et a produit un bilan d'implantation ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 15 mai 2018 ;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL060618-07

Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter le bilan d'implantation du programme de Techniques d'orthèses visuelles (160.A0).

Adoptée à l'unanimité.

122.10 Présentation du bilan du plan de travail 2017-2018 du Conseil de la réussite

Invité : Sébastien Piché

D'entrée de jeu, monsieur Sébastien Piché indique que le principal objet réalisé au plan de travail du Conseil de la réussite est la réalisation du Plan de réussite institutionnel. Les autres objets ont été reportés à l'an prochain.

122.11 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées » ;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales ;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL060618-08

Sur une proposition de madame Hélène Sylvain dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant :

CA 2018050901

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées » ;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales ;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL060618-09

Sur une proposition de madame Isabelle Proulx dûment appuyée par monsieur Dannik Perreault Forget, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

122.12 Présentation du bilan du plan de travail 2017-2018 du conseil d'établissement

Monsieur Alain Lamarre passe en revue les objets au plan de travail qui n'ont pu être réalisés cette année et donne des éléments de précisions pour certains d'entre eux. Somme toute, il tient à souligner les belles réalisations de l'équipe, et ce, malgré les échéances parfois serrées.

122.13 Présentation du calendrier des réunions du conseil d'établissement pour l'année 2018-2019

Les membres ont pris connaissance du calendrier des réunions pour 2018-2019 et soulèvent un enjeu en lien avec l'adoption des budgets pour 2019-2020 pour la dernière réunion de l'année prévue le 29 mai. Monsieur Lamarre prend note de ce commentaire.

122.14 Rapport de la direction

Monsieur Lamarre fait part des activités qui se sont tenues au Cégep depuis le dernier conseil d'établissement. Entre autres :

- Poursuite des travaux de réaménagement : centralisation des centres d'aide à l'apprentissage et autres réaménagements (Salle de diffusion culturelle, classe d'apprentissage actif, aménagement extérieur, déménagement de la COOP, etc.) ;
- Le 24 avril : Activité « Fais suer ton prof ! » au profit du Grand Défi Pierre Lavoie ;
- Participation au congrès du CICAN (Collège et instituts canadiens) du 27 au 2 mai à Victoria ;
- Le Salon de l'emploi étudiant organisé par le Business le 1er mars ;

- Prix Entrepreneuriat étudiant - Collégial collectif de la région de Lanaudière décerné le 2 mai au Business, club entrepreneur du Cégep à L'Assomption, lors du gala régional du Défi OSEntreprendre, pour le projet Salon de l'emploi ;
- Circuits découvertes de l'économie sociale les 8 et 15 mai ;
- 1 000 \$ remis par les étudiants en Techniques de comptabilité et de gestion au Centre de prévention du suicide de Lanaudière suite aux profits amassés avec la clinique d'impôt qui s'est tenue les 26 et 27 mars ;
- Préouverture du comptoir de service du Café coopératif Desjardins le 10 mai qui sera opéré par la COOP étudiante. De plus, annonce du projet de revitalisation de la COOP étudiante ;
- Du 11 au 13 mai, participation au Grand défi Pierre Lavoie ;
- Cérémonies des diplômés et de l'engagement étudiant les 28 et 5 juin ;
- Tournée des écoles bassins semaines du 21 mai et du 4 juin ;
- Rencontre avec la Chambre de Commerce & d'Industrie, Maine et Loire, FRANCE le 29 mai pour une collaboration future avec le programme de Techniques d'orthèses visuelles.

122.15 Autres points

Sans objet.

122.16 Information

122.16.1 Demande d'admission - Automne 2018

Le tableau des demandes d'admission pour l'automne 2018 est remis aux membres. Monsieur Lamarre fait remarquer que nous avons 245 étudiants de moins que l'an dernier. Des actions seront entreprises dès l'an prochain afin de contrer cette baisse de clientèle. Il ajoute qu'un comité de réflexion sera mis sur pied afin de recueillir les perceptions de la communauté sur les facteurs qui peuvent influencer les jeunes du secondaire à choisir le CRLA.

122.16.2 Association des parents du CRLA

Monsieur Lamarre informe l'assemblée que le conseil d'administration de l'Association des parents du CRLA a résolu de dissoudre l'association et ses activités. En effet, il appert très difficile de tenir les réunions du conseil d'administration servant à octroyer les sommes pour les projets proposés. Peu de parents souhaitent s'impliquer dans une telle association. La direction réfléchit à ce qui adviendra aux sommes restantes dans le compte de l'Association, mais les membres du conseil d'administration ont exprimé le souhait qu'il y ait une pérennité avec le fond pour le soutien aux projets étudiants. On propose qu'un étudiant fasse partie des réflexions qui seront menées quant au fond restant.

122.17 Prochaine assemblée

La prochaine réunion est prévue le mercredi 19 septembre à 18 h.

122.18 Levée de l'assemblée

CECL060618-10

L'assemblée est levée à 21h50.

Madame Patricia Rivest
Présidente du conseil
d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

Monsieur Alain Lamarre
Directeur
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg